046-200023737-20161212-12\_12\_12\_2016-DE

Regu le 15/12/2016

Délibération n° 12



# Séance du 12 décembre 2016 à 19 heures Commune de CAHORS - ESPACE DES Congrès

Aujourd'hui, sept novembre deux milles seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CAILLAC -Salle des Fêtes

Etaient présents :

58 titulaires dont 2 possédant une procuration 10 suppléants

- TITULAIRES :

**ARCAMBAL BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS** 

CALAMANE

**CATUS** 

**COURS** 

CIEURAC

CRAYSSAC

**FRANCOULES** 

LABASTIDE DU VERT

LAROQUE DES ARCS

LAMAGDELAINE

**GIGOUZAC** 

LE MONTAT

LES JUNIES

**MECHMONT** 

**MERCUES** 

**NUZEJOULS** 

ST DENIS CATUS

**TOUR DE FAURE** TRESPOUX-RASSIELS

ST PIERRE LAFEUILLE

**PRADINES** 

ST GERY

ST MEDARD

**VALROUFIE** 

VERS

**LHERM** 

**DOUELLE** 

**ESPERE** 

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

M. PARNAUDEAU Willy, M. RAFFY Gilles,

M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOUIX Catherine, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

Mme EYMES Isabelle, M. DUJOL Jean-Paul,

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

M. PEYRUS Guy,

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. MOLINIE Romuald, M. CANCEIL Philippe,

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

M. NOUAILLES Serge,

Mme VANBESIEN Joëlle, M. MOUGEOT Jean-Paul,

Mme SIMON-PICQUET Agnès,

M. REIX Jean-Albert, M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre, M. GILBERT Joël,

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

M. DIOT Fabrice, M. ANNES Jean-Pierre, M. GILES Jérôme,

- SUPPLEANTS:

**BOISSIERES** CAILLAC CIEURAC **COURS FONTANES** 

LABASTIDE DU VERT **LHERM** 

MECHMONT ST MEDARD **TOUR DE FAURE**  Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARTIN Caroline, M. GARD Michel, M. MOLESIN Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François,

Mme SOLIVERES Hélène, Mme SALANIE Jacqueline, M. PONS Stéphane,

M. CICUTO Daniel, M. EYROLLE Jean-Louis,

72

- TITULAIRES :

**CAHORS** 

Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC

Yannick, M. TILLOU José,

CAILLAC **FONTANES** 

Mme VALETTE Roselyne (procuration donnée à M. MOLINIE),

LABASTIDE MARNHAC

M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, M. VIVIER Jean-Luc,

LHERM **MERCUES** 

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

**MONTGESTY PONTCIRQ** 

M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry,

**PRADINES** ST CIRQ LAPOPIE Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

M. MIQUEL Gérard,

TRESPOUX-RASSIELS

M. LAVAUR Pascal (procuration donnée à M. DIOT),

### SUPPLEANTS:

**BOUZIES CABRERETS** CALAMANE **FRANCOULES GIGOUZAC** LAROQUE DES ARCS

M. PAULIN Peter, M. FAURE Jean-Pierre, M. COMBET Gil. M. OUVRARD François, M. BONNEMERE Jean-Claude, M. BARDINA Fabien.

Mme MARMIESSE Yvette,

**LES JUNIES** MAXOU MONTGESTY

M. CHASTAGNOL Gérard, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves,

**NUZEJOULS PONTCIRQ** ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard,

ST DENIS CATUS ST GERY

M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. BONNET Frédéric,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. NICOLAON Patrick, M. DESROQUES Alain,

**VALROUFIE VERS** 

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Finances / Espace des Congrès

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition de l'Espace des Congrès Clément Marot pour l'année 2017

> A été adopté à la majorité Abstention de Mme EYMES Isabelle

## Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 12

1 6 DEC. 2016



#### AR PREFECTURE

046-200023737-20161212-12\_12\_12\_2016-DE Regu le 15/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2016 Rapporteur : Alain SAN-JUAN

Rédacteurs : Nadège DUBOR / Florence BEIGELMAN

Services : Finances / Espace des Congrès

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition de l'Espace des Congrès Clément Marot pour l'année 2017

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 mai 2013, le Conseil communautaire du Grand Cahors a voté les tarifs de mise à disposition de l'Espace des Congrès Clément Marot et son règlement intérieur. Dans le cadre de la réhabilitation de l'Espace des Congrès Clément Marot, il est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante :

Ces tarifs et conditions seront applicables dès que la présente délibération sera rendue exécutoire par la Préfecture.

### **CONDITIONS DES TARIFS N° 1**

- Les tarifs n° 1 sont applicables au public conformément au tableau ci-annexé. Une remise de 30 % à 50 % sur le tarif n° 1 pourra être appliqué aux clients du service tourisme d'affaires de l'Office de Tourisme du Grand Cahors si les clients leur confient tout ou partie de leur évènement.

#### CONDITIONS DES TARIFS N° 2

- a- Les tarifs n° 2 sont applicables au maximum deux fois par an aux associations domiciliées sur le territoire du Grand Cahors et les institutions, pour les réunions à caractère politique pendant les périodes électorales officielles, pour les associations caritatives du Grand Cahors ou ayant un impact national.
- b- Les tarifs n° 2 sont applicables conformément au tableau ci-annexé.
- c- Les tarifs n° 2 sont applicables aux associations œuvrant au développement de la promotion du patrimoine, de la culture et du tourisme de Cahors et du territoire du Grand Cahors et des structures y contribuant. Ils sont octroyés sous réserve d'une demande annuelle sous forme d'un courrier adressé au régisseur, et justifiant d'un programme de conférences ou manifestations destinées au grand public, quel que soit le nombre de réservation. Pour exemple, « les amis du Musée Henri Martin », « les amis de la bibliothèque du Grand Cahors », « le carrefour des sciences et des arts », …etc.

## **CONDITIONS DES TARIFS N° 3**

## AR PREFECTURE

046-200023737-20161212-12\_12\_12\_2016-DE

Regu le 15/12/2016

- Les tarifs n° 3 sont applicables aux bénéficiaires du tarif 2 à partir de la troisième occupation et aux associations hors Grand Cahors (hors alinéa C du tarif 2).

Les tarifs n° 3 sont applicables conformément au tableau ci-annexé.

### **CONDITIONS DE GRATUITE TOTALE**

Manifestations organisées par le Grand Cahors ou ses communes membres.

Néanmoins, les occupations au titre du tarif n° 2 ne seront pas prioritaires sur les mises à disposition des tarifs 1 et 3, les dates pourront être modifiées dans un délai de 30 jours minimum avant la date de la prestation.

Par ailleurs, si l'occupant ne restitue pas les lieux dans l'état de propreté d'origine, une facture correspondant à un forfait ménage de 70 euros HT lui sera adressée.

### **CONDITIONS ANNULATION**

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au régisseur. L'annulation émanant du demandeur entraînera la retenue des montants suivants :

- Entre 90 et 31 jours : 25 % du montant total

- Entre 30 et 21 jours : 50 % du montant total

- Entre 20 et 8 jours avant la date du séjour : 75 % du montant total

- Moins de 8 jours avant l'entrée dans les lieux ou non présentation : 100 % du montant total.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver les conditions générales et les tarifs de mise à disposition de l'Espace des Congrès Clément Marot pour 2017 selon les modalités susvisées ;
- b- D'approuver les modifications du règlement intérieur ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à intervenir dans les conditions décrites dans la présente délibération et toutes pièces relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE